

J'ai un doute quant à la probité de mon notaire...

Par Masset Laurent, le 28/12/2017 à 21:40

Bonjour,

je me tourne vers vous car j'ai un gros doute concernant mon notaire: mon père veut déposer son testament chez lui. Grosso modo, il souhaite léguer la moitié du montant total des assurances vies détenues par lui et ma mère à moi et mon frère et l'autre moitié à partager entre les 4 enfants de ma mère (elle en a eu 2 avant de connaitre mon père). Bref, rien de très compliqué. Après avoir expliqué cette situation au clerc de notaire par téléphone, celui-ci m'avait dit que le coût d'un tel testament revenait à environ 150 ou 170 euros. Mais 1 mois plus tard, lors du RDV avec le notaire celui-ci nous dit qu'il faut faire un testament international (alors que les biens de mon père sont constitués uniquement d'assurances vie en France) et que cela revient à environ 1500 euros! Pour ce prix là dit-il il rédige tout le testament, s'occupe des lettres recommandées à envoyer aux sociétés d'assurance vie pour modification de la clause au dernier des vivants etc... Ensuite il faut trouver 2 témoins. Nul part sur le net je ne vois de tels prix pour un testament, de plus un testament international me semble inutile. Aussi, l'année dernière ce notaire à facturé plus de 4000 euros à mon père pour une donation partage entre les 4 enfants. Cela me semblait déjà hors de prix. J'ai peur que ce notaire veuille profiter de la faiblesse de mon père.

Donc mes questions sont les suivantes :

- que pensez-vous de ces tarifs ? Sont-ils dans la norme ?
- combien coûte en général une donation partage?
- et un testament tel que veut faire mon père ? Pourquoi lui propose t'on un testament international (encore une fois, mon père n'a de près ou de loin aucun lien avec l'international)?

Merci de bien vouloir m'éclairer.